



Le contrat e-c@rdiologie est un programme de développement clinique validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Mes contacts à la Clinique Pasteur

Une équipe médicale est à votre disposition pour tout renseignement du lundi au vendredi de 9h à 17h.

 **05 62 21 XX XX**

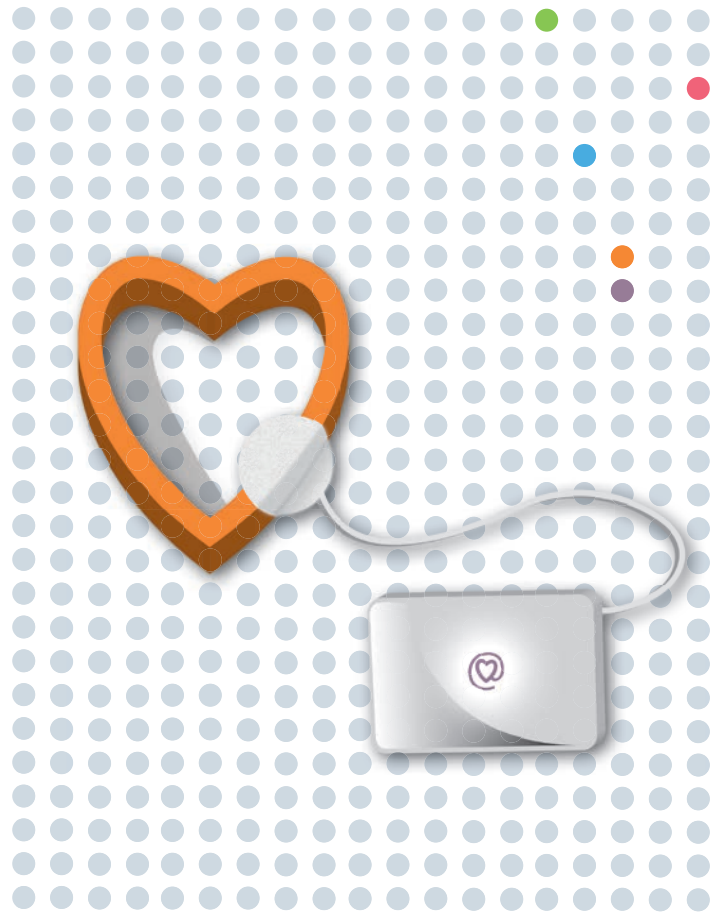
En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le 15.



-  45 avenue de Lombez BP 27617
-  31076 Toulouse cedex 3
-  Tél : 05 62 21 31 31
-  Fax : 05 62 21 31 32
-  www.clinique-pasteur.com



Création & Impression : Messages - 05 61 41 24 14 - DG/GFL/SECO/DIF/25



Télécardiologie & e-c@rdiologie





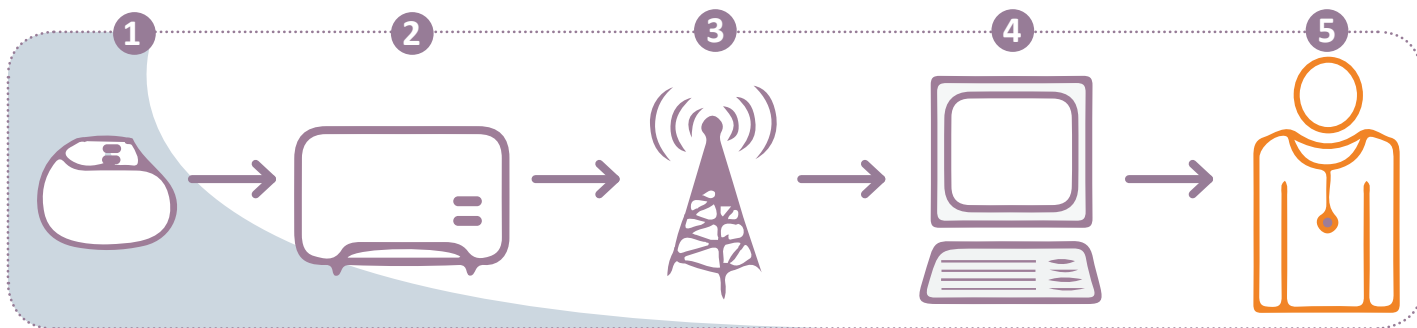
Qu'est-ce que la Télécadiologie ?

Vous portez un défibrillateur automatique implantable (DAI) ou stimulateur cardiaque et vous allez être pris en charge par le programme e-c@rdiologie de la Clinique Pasteur.

La Télécadiologie est un acte médical qui permet à votre cardiologue rythmologue et aux équipes soignantes :

- ▶ de suivre votre rythme cardiaque depuis votre domicile;
- ▶ de voir le bon fonctionnement de votre appareil;
- ▶ de visualiser les alertes (troubles du rythme, usure de la pile...);
- ▶ d'anticiper rapidement une prise en charge médicale en cas de nécessité d'hospitalisation.

Comment fonctionne la Télécadiologie ?



- 1 Votre défibrillateur est équipé d'un émetteur particulier.
- 2 Il émet au quotidien, généralement la nuit, des informations sur votre cœur à votre boîtier transmetteur fourni par la Clinique.
- 3 Ce dernier collecte les informations sous forme de messages codés, via le réseau sécurisé.
- 4 Ces données sont stockées au centre de service du constructeur, qui a un hébergement agréé selon les exigences du Décret de Télémedecine du 19/10/2010.
- 5 Puis, elles sont décodées et mises à disposition de l'équipe médicale de Télécadiologie sur un espace Internet confidentiel (sécurisé). Suite à leur recueil, **votre cardiologue rythmologue peut décider d'une consultation** et il proposera la conduite à tenir (consultation, hospitalisation).

Quels sont les consignes à suivre ?

- 1----Signaler quand je change de cardiologue, de médecin généraliste traitant.
- 2----Signaler mes absences prolongées (vacances, hospitalisation...).
- 3----Signaler toute modification de mon traitement habituel notamment antithrombotique (anticoagulants, antiagrégants plaquettaires).
- 4----Signaler toute changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.
- 5----Signaler la modification de mon état de santé.

A savoir...

Le contrat du programme e-c@rdiologie de la Clinique Pasteur propose une aide au diagnostic précoce d'un évènement cardiologique ou rythmologique.

Le programme e-c@rdiologie n'est pas un service d'urgence mais un centre de veille de suivi de prothèses électroniques. Ces prothèses peuvent faire l'objet d'une télésurveillance ponctuelle à échéance calendaire et/ou continue événementielle.

Ce n'est ni un système d'alerte, ni un système d'urgence.

Votre cardiologue rythmologue ne peut pas intervenir directement sur le dispositif à distance. Il ne se substitue pas à la consultation, ni à l'appel des secours.

